

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 045-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.190

Déposée le: 22.02.2016

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Gasser, Bévillard) (porte-parole)
Les Verts (Amstutz, Corgémont)
PLR (Grivel, Biel/Bienne)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Dégradation de la santé des enseignants ?

Depuis quelques années, il semblerait que les cas d'épuisement professionnel chez les enseignants soient en augmentation. Cette situation peut s'avérer potentiellement très dangereuse, si d'aventure cette impression devait être confirmée par la réalité des chiffres. Selon les résultats, il sera dès lors important de réfléchir aux causes d'un éventuel accroissement.

Ces situations dramatiques sont préjudiciables pour l'entier du monde de la formation. En premier lieu bien sûr pour les enseignants ! Malheureusement, un certain nombre d'entre eux ne peuvent plus retrouver leur premier métier, mais sont contraints de changer d'orientation professionnelle. Les élèves en souffrent évidemment aussi, puisqu'ils sont pris en charge par des remplaçants. Or, la situation sur le marché de l'emploi est telle que les véritables remplaçants dûment formés sont très rares. Il faut donc se rabattre sur des situations provisoires. Lorsqu'une classe est déjà réputée difficile, les remplaçants sont souvent très vite débordés. Leur travail ressemblerait dès lors plus à du gardiennage qu'à un véritable enseignement. Enfin, les directions scolaires sont également touchées, puisqu'elles doivent veiller à ce que la classe dispose d'un remplaçant, qu'il faut généralement le suivre, l'épauler et certaines fois même

l'accompagner ou intervenir pour garder un semblant de discipline. Il est inutile de vous rappeler que ceux-ci ont, en principe, déjà assez de travail à accomplir. Afin de pouvoir envisager des mesures judicieuses pour remédier à cette situation, il importe de mieux connaître la situation.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de cas d'épuisement professionnel y a-t-il aujourd'hui, en précisant le type d'école (enfantine, primaire, secondaire I, etc.) ainsi que l'âge des enseignants concernés ?
2. Ces dix dernières années, combien y a-t-il eu, annuellement, de nouveaux cas d'épuisement ?
3. Est-il possible de donner le coût moyen d'un épuisement professionnel pour le canton ?
4. Combien de ces personnes ont pu reprendre l'enseignement, combien ont changé d'orientation ?
5. Est-il possible de donner les raisons les plus fréquentes de ces cas d'épuisement ?